

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 18 février 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 09

Procurations : M. Thomas PEYRAUD donne pouvoir à M Alain DURIS
M Thomas REVET donne pouvoir à M Bruno GRANCOING
Mme Audrey MEUNIER donne pouvoir à Mme Muriel HARTWICH
Mme Jessica GATTE donne pouvoir à Sandrine COULON

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Muriel HARTWICH, M. Yoann RUFFEL, M DUVAL Alan. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 5

Secrétaire de séance : M. Yoann RUFFEL

OBJET : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : FACTURATION DES SACS POUBELLE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 mars 2010 portant tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2010,

Vu la délibération N°2021-86 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2024 fixant le tarif de la redevance ordures ménagères applicable au 1^{er} janvier 2025,

Considérant le règlement du service de collecte et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Ouest Limousin approuvé le 19 Décembre 2024,

Vu la délibération 02/2022 fixant le prix du sac poubelle à 2.04 €.

Vu la délibération 17/2023 fixant le prix du sac poubelle à 2.10€.

Vu la délibération 007 2024 fixant le prix du sac poubelle à 2.25€

Considérant la redevance incitative sur le territoire de la communauté de communes Ouest Limousin, fixant le prix du sac à 2.32€.

Il est proposé de facturer les sacs poubelle réglementaires utilisés lors des locations au prix suivant :

* Sac poubelle réglementaire 120 L

2,32 € l'unité

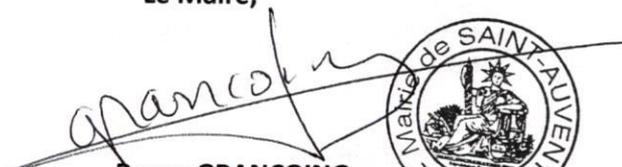
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'approuver** la facturation des sacs poubelles réglementaires, à raison de 2,32 € l'unité dans le cadre de la location de la salle polyvalente,

- **De préciser** que la présente délibération complète celle du 02 mars 2010 établissant les tarifs de location.

Fait à Saint-Auvent, le 25 février 2025.

Le Maire,


Bruno GRANCOING

